



Déclaration liminaire de l'UNSA Education 38 au CDEN du 4 novembre 2014

**Monsieur le Préfet de l'Isère,
Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,**

Notre intervention portera sur la carte scolaire, les AED et les contrats aidés, le redécoupage de la carte de l'éducation prioritaire, la réforme des rythmes scolaires et la réforme de la formation.

La carte scolaire

C'est finalement 310 élèves de plus dans le premier degré et 654 dans le second degré qui sont accueillis à la rentrée 2014 en Isère alors que les prévisions étaient de + 951 et + 1087. Cette variation à la baisse par rapport à la prévision initiale devrait permettre de moins surcharger les classes et de ne pas détériorer les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves du département. **L'UNSA Education** rappelle que le taux d'encadrement (P/E) de l'Isère dans le premier degré reste l'un des plus bas de France. Il devra en être tenu compte pour la prochaine dotation.

Les AED et les contrat aidés

Lors du CDEN du 3 juillet dernier, **l'UNSA-Education** faisait part de ses craintes concernant le redéploiement des postes d'AED surveillants avec la perte, pour le département de l'Isère, de 16,25 ETP. Nous déplorions la baisse de moyens dans les dispositifs relais et pour l'accompagnement éducatif, d'autant plus que ceux-ci touchaient majoritairement les établissements ayant des besoins particuliers. Les remontées du terrain que nous avons enregistrées depuis la rentrée ne font malheureusement que confirmer la légitimité de ces inquiétudes. En effet, les difficultés liées aux suppressions de postes sont bien réelles et ne simplifient pas le travail des équipes. La mise en place de contrats aidés pour tenter de compenser ces suppressions de postes n'est pas non plus sans créer un mal-être chez les personnels employés en CUI-CAE. Rappelons que le dispositif "contrat aidé" a pour objectif de faciliter le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle. Des missions de pure surveillance le permettent-elles vraiment ?

Le redécoupage de la carte de l'éducation prioritaire

Les travaux concernant le redécoupage de la carte de l'éducation prioritaire dans notre académie sont en cours. Ainsi, l'Isère enregistrerait notamment le déclassement des collèges Brassens à Pont Evêque, Fernand Léger à St Martin d'Hères et Jules Vallès à Fontaine.

Si l'**UNSA Education** peut entendre les arguments développés pour justifier le redéploiement, elle ne comprendrait pas qu'un accompagnement ne soit mis en place en compensation. Le désarroi des personnels exerçant dans les REP amenés à disparaître est réel. Les populations fréquentant les écoles et établissements subissant le déclassement resteront identiques l'an prochain et les difficultés persisteront. L'**UNSA Education** demande que les indemnités des personnels soient maintenues, que des mesures spécifiques pour le mouvement des personnels soient mises en place et que les effectifs des classes restent limités.

La réforme des rythmes scolaires

Depuis la rentrée, toutes les écoles publiques de l'Isère fonctionnent avec les horaires définis dans le cadre de la réforme des rythmes. L'**UNSA Education** est à l'écoute des remontées du terrain et souhaite une réunion prochaine du comité de suivi départemental afin de faire le point sur cette mise en place généralisée. Celle-ci n'est, en effet, pas sans conséquences sur l'organisation professionnelle et familiale de nos collègues, ni sur l'organisation de la vie des familles de nos élèves. Les différentes modalités de mise en œuvre des temps d'accueil périscolaires demandent elles aussi certains ajustements.

La réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation

Depuis la rentrée, la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation est confrontée à sa mise en œuvre concrète avec la première année de formation en alternance. Localement comme nationalement, nous constatons que les stagiaires sont sous pression, avec des semaines surchargées entre écoles ou établissements et ESPE, entraînant stress et fatigue. Ce climat de vive tension est sans doute lié à l'apprentissage du métier, mais aussi aux modalités de formation et de validation choisies pour l'année de stage.

Pour l'**Unsa Education**, la formation se doit d'être bienveillante pour les futurs professeurs et CPE à l'instar de ce qui est exigé d'eux pour leurs élèves. ESPE et employeur doivent être des partenaires cohérents et attentifs, désireux de montrer qu'ils s'adressent à des professionnels responsables de leur propre formation. Cette réforme est une chance à saisir pour instaurer une véritable formation professionnelle des enseignants et CPE, ne la laissons pas passer. L'**UNSA éducation** interviendra dans les jours qui viennent auprès de la Directrice de l'ESPE et du Recteur pour que soient prises en compte les difficultés rencontrées.

Merci de votre attention

***Pour l'UNSA Education 38,
Le Secrétaire Départemental
Serge RAVEL***